

**Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada**  
**Politique de mise en candidature à l'échelle nationale**  
**Entrée en vigueur : août 2014**

**Objet de la politique**

La présente politique a pour but de fournir un cadre en vue de recruter des candidats pour la présidence du Conseil d'administration national et des comités nationaux de l'Association canadienne des réviseurs/Editors' Association of Canada.

**Énoncé de la politique**

L'Association canadienne des réviseurs s'emploie à sélectionner des candidats de haute qualité à l'aide d'un processus de mise en candidature dans le but de pourvoir à des postes par élection ou par nomination.

**Conditions d'application**

La présente politique s'applique

- au Conseil d'administration national,
- au Comité des nominations national,
- aux candidats aux élections du Conseil d'administration national,
- aux candidats à des nominations à la présidence de comités nationaux,
- aux comités nationaux,
- aux membres.

**Responsabilité**

Le rôle du Comité des nominations est régi par l'article 5.08 du Règlement administratif n° 1 (2014).

**Coordonnées**

Les demandes de renseignements concernant la présente politique doivent être acheminées à la Permanence nationale de l'Association canadienne des réviseurs.

info@editors.ca

[www.reviseurs.ca](http://www.reviseurs.ca) / [www.editors.ca](http://www.editors.ca)

416 975-1379

1 866 226-3348 (sans frais)

### **Autorité responsable**

La présente politique est émise sous l'autorité des membres de l'Association canadienne des réviseurs.

Toute modification de la présente politique doit être ratifiée par un vote du Conseil d'administration national.

La présente politique fera l'objet d'une révision tous les cinq ans.

### **Références**

Les procédures pour la mise en œuvre de la présente politique figurent dans le document *Procédures de mise en candidature à l'échelle nationale*.